

Expansion des exportations—Loi

expliqué ce que la SEE ne faisait pas pour ce genre d'entreprises. Nous nous demandons pourquoi il faut donner plus d'ampleur à la SEE et pourquoi elle a besoin de cet argent. Qu'a-t-elle fait pour le Canada agricole? Il paraît que nous avons une Société Canagrex qui est censée aider les agriculteurs à vendre leurs produits à l'étranger. Maintenant, on nous dit que la SEE s'occupe de la vente des produits agricoles au même titre que des autres produits destinés à l'exportation. Si c'est vrai, pourquoi Canagrex? Si nous avons Canagrex, pourquoi donner plus d'ampleur à la SEE? Quel rapport entre les deux? Les agriculteurs ontariens ont besoin d'aide pour exporter leurs produits. C'est la même chose pour les produits de l'industrie. Il faudrait cependant que le gouvernement se décide une fois pour toutes et qu'il y ait un seul organisme chargé de cette mission. Il est plus intéressant d'avoir un organisme efficace que d'avoir une multitude d'organismes qui se débrouillent mal.

A la page 6 du dix-neuvième rapport annuel, nous lisons que la raison d'être de la SEE est de faciliter et de promouvoir le commerce d'exportation du Canada par le truchement de services d'assurances, de garanties et de financement. Toujours selon le rapport, la SEE aurait pour but d'aider les Canadiens à accroître leur concurrence en vue de conclure des marchés rentables. C'est un objectif que le président de l'Office de commercialisation du tabac séché aurait sûrement aimé voir réalisé il y a longtemps.

● (1720)

Le projet de loi C-110 vise deux grands objectifs. Le premier tend à élargir la marge de manœuvre de la Société pour l'expansion des exportations et, pour ce faire, le gouvernement veut augmenter le pouvoir d'emprunt de la Société sans l'obliger à s'adresser au Parlement et sans accroître le capital qui lui est versé. Le deuxième tend à modifier la nature et les pouvoirs du conseil d'administration, en portant de 12 à 15 le nombre des administrateurs et en supprimant la nécessité que six d'entre eux soient des fonctionnaires. Toutefois, la SEE, qui ne rend pas de comptes au Parlement à l'heure qu'il est, en aura encore moins à rendre en vertu des dispositions du projet de loi. Le Parlement n'est déjà pas en mesure d'examiner attentivement ses dépenses. La Société n'a pas à présenter de budget d'exploitation, de budget de dépenses, ni même à révéler sa masse salariale. Elle peut emprunter au nom des Canadiens sans demander l'autorisation du Parlement. C'est à se demander pourquoi les électeurs chargent leurs représentants d'aller à la Chambre demander des comptes quand le gouvernement ne cesse d'augmenter les pouvoirs de ses sociétés et de les soustraire au droit de regard des députés. Il faut mettre un terme à cette forme de responsabilité à la manière des libéraux.

Il y a sept ans, voici ce qu'écrivait le vérificateur général:

Dans la majorité des sociétés de la Couronne où le vérificateur général a pu faire une vérification comptable, la gestion financière et les mécanismes de contrôle sont faibles et inefficaces.

Voici un passage du rapport Lambert, publié il y a quatre ans:

En étudiant l'ensemble impressionnant de sociétés de la Couronne, nous avons constaté que les dispositions concernant leur classification et leur degré d'imputabilité sont devenues désuètes.

L'automne dernier, le vérificateur général a déclaré:

Le Parlement est de plus en plus coupé d'une partie croissante des activités de l'État. Le recours, de plus en plus fréquent à des sociétés propriété de la Couronne pour exécuter une gamme grandissante d'activités de l'État, a épuisé les possibilités du cadre existant de l'obligation de rendre compte, à tel point que le Parlement n'est peut-être plus en mesure d'exercer ses responsabilités fondamentales de surveillance des recettes et des dépenses de fonds publics.

Il est temps de prendre des mesures concrètes pour rendre les sociétés de la Couronne plus responsables et les soumettre à des contrôles plus sévères, au lieu de leur donner de l'expansion bon gré, mal gré, comme le gouvernement le fait actuellement. Les amendements proposés par le député de Mississauga-Sud sont un pas dans cette voie et, nous l'espérons, un pas que le gouvernement pourra franchir assez facilement.

Il y a même lieu de se poser des questions sur la productivité, alors que nous étudions l'expansion de la SEE. En 1982, ses 613 employés ont consenti des prêts à 62 sociétés et émis un peu plus de 900 polices d'assurance distinctes. Il en a été question au début de la journée, mais il est difficile de croire qu'il a fallu 613 employés pour consentir des prêts à 62 sociétés. L'an dernier, la SEE a prêté ou fait prêter par des institutions bancaires la somme de deux milliards et demi de dollars. Là-dessus, un milliard est allé à Bombardier, \$200,000 à de Havilland et \$100,000 à Spar Aerospace. Donc, trois des soixante-deux entreprises qui ont bénéficié l'an dernier de l'aide de la SEE ont reçu plus de la moitié des sommes totales accordées par elle.

M. Regan: Combien de sous-traitants comptaient-elles?

M. Bradley: En outre, la SEE n'a pas toujours agi dans le meilleur intérêt des contribuables canadiens et de leurs enfants. Nous avons notamment appris aujourd'hui que la SEE avait financé des projets d'expansion de la compagnie Inco en Indonésie, compromettant ainsi des emplois à Sudbury et au Manitoba. On nous a dit que la SEE avait financé des projets d'exploitation forestière au Mexique, en Pologne et au Pérou, dont les produits concurrenceront des produits forestiers canadiens. Nous avons entendu dire que la SEE avait financé la construction d'un monument dédié à la révolution algérienne. Au moment où le gouvernement empruntait à quelque 16 p. 100 d'intérêt, la SEE a consenti un prêt de 563 millions de dollars américains, soit quelque 700 millions de dollars en devises canadiennes, à 9.7 p. 100 d'intérêt à la société Bombardier pour aider celle-ci à vendre des voitures de métro à la ville de New York. Quarante pour cent des emplois ainsi créés à la suite de ce marché l'ont été aux États-Unis.

Des voix: C'est une honte!

M. Bradley: Les agriculteurs de mon pays et de ma circonscription auraient bien aimé que la Société du crédit agricole leur offre de l'argent à un taux d'intérêt inférieur de 7 points au taux courant. Ces emplois auraient été créés au Canada par des Canadiens.

Le dernier rapport du Conseil économique, «Intervention et efficacité», comporte tout un chapitre sur le financement des exportations et sur la SEE. Il y est surtout proposé de réduire et de réorienter la SEE, non de lui donner de l'expansion. Sept des 31 recommandations contenues dans le rapport concernent la SEE. Le Conseil économique trouve que peu de besoins de crédit et d'assurances sont insatisfaits au Canada. Il doute que la SEE soit justifiée de se mêler d'assurance et de financement puisque le secteur privé peut répondre à la demande. Le Conseil économique recommande que la SEE s'occupe moins de financement direct, et le secteur privé davantage.